

Dans ma circonscription, le centre communautaire de Parkdale a lancé en février dernier un projet d'alphabétisation avec l'aide d'une subvention de circonscription. Le programme coordonne les activités de 35 paires élève-enseignant, publie un bulletin mensuel et organise des activités comme des projections de films. La réalisation la plus frappante, c'est la publication des étudiants qui résulte d'un effort commun des enseignants et des élèves. Que l'on essaie d'imaginer la fierté de l'élève qui voit ses propres mots imprimés, après avoir tellement craint l'écrit.

Pouvoir lire et écrire est une question de droit et de justice sociale. Toute personne devrait avoir accès à un enseignement de base. La possibilité de lire et de s'intégrer aux activités quotidiennes est la première étape vers la promotion personnelle. C'est le premier pas vers l'éradication de l'analphabétisme au Canada. Je demande à tous les Canadiens d'appuyer leurs projets locaux d'alphabétisation. C'est ainsi que nous pourrions aider les quatre millions de Canadiens qui ne peuvent ni lire ni écrire.

\* \* \*

### LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

AIR CANADA—LES CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE DES AGENTS DE BORD

**M. Les Benjamin (Regina-Ouest):** Monsieur le Président, tous les députés espèrent sans doute que la série actuelle de négociations entre l'Association du personnel navigant des lignes aériennes canadiennes et Air Canada mettra un terme à la grève et qu'on reviendra aux normes de sécurité et au service excellents auxquels Air Canada a habitué le public. Mais de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes inquiets de voir le peu d'intérêt que le gouvernement porte aux normes de sécurité et aussi de constater qu'il se range du côté de l'employeur dans un conflit de travail.

On a vu plusieurs cas où des agents de bord non qualifiés, que le commandant de l'appareil n'avait pas voulu garder pour manque de compétence, ont été affectés à un autre appareil sans faire l'objet d'une formation supplémentaire ou d'un examen par le ministère des Transports. Plusieurs autres cas signalés d'incompétence d'agents de bord en vol n'ont pas non plus fait l'objet d'une enquête de la part du ministère des Transports.

Ce matin le ministre des Transports (M. Mazankowski) a demandé à l'APNLAC de faire son propre travail en la priant de soumettre des preuves comme quoi elle avait lieu de se préoccuper des normes de sécurité. Comment se fait-il que le ministre doive s'en remettre aux ressources de l'APNLAC pour surveiller l'application des normes de sécurité en vol alors que c'est son travail? Pourquoi n'a-t-il pas accru le nombre des inspecteurs des équipages qui ne sont que huit, pour effectuer sa propre surveillance au lieu de demander au syndicat de lui donner des renseignements dont il devrait déjà disposer?

Nous nous inquiétons également du fait qu'Air Canada se soit adressé aux Centres d'emploi du Canada pour recruter ses briseurs de grève. Il faut mettre un terme à cette initiative sans précédent prise au nom de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M<sup>lle</sup> Macdonald), car le gouvernement ne peut se permettre de prendre parti dans un conflit de travail. Nous

### Article 22 du Règlement

estimons qu'on ne saurait mettre en péril la sécurité aérienne par simple idéologie politique . . .

**M. le Président:** Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

\* \* \*

### LE MULTICULTURALISME

LA NOMINATION DE L'HON. LINCOLN ALEXANDER COMME LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE L'ONTARIO

**M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest):** Monsieur le Président, le premier ministre (M. Mulroney) a agi avec sagesse en désignant Lincoln Alexander, citoyen de Hamilton, comme lieutenant-gouverneur de l'Ontario. Linc, comme les gens de Hamilton l'appellent familièrement, s'était acquis une solide réputation parmi les électeurs de Hamilton-Ouest. Comme je le connais personnellement depuis plus de 20 ans, je peux dire que l'homme a peu de prétentions. Les excellents rapports qu'il entretenait avec ses électeurs feraient l'envie de tous et chacun de nous aujourd'hui. La preuve est qu'il a remporté cinq élections générales.

Par ailleurs, en qualité de ministre du Travail en 1979, et plus récemment, de président de la Commission des accidents du travail, son nom était synonyme d'un service public de premier ordre. Le dévouement, la compassion et la dignité, qualités essentielles pour le nouveau dignitaire de Queen's Park, il les possède certainement toutes. Monsieur le Président, la nomination de M. Alexander à ce poste remplit de fierté les électeurs de Hamilton-Ouest et constitue un fait mémorable pour le Canada.

\* \* \*

### LA CONSTRUCTION NAVALE

LES CONTRATS ACCORDÉS À UN CHANTIER ISLANDAIS

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Monsieur le Président, il y a des politiques qui ont la vie dure. Alors que nos chantiers navals procèdent à des mises à pied dans une tentative désespérée pour survivre, les travaux de construction navale et maintenant les contrats de réparation, de radoub et de conversion de navires sont accordés à des chantiers navals étrangers. Tous les Canadiens participent à l'essor de l'industrie de la pêche. Chez nous, les pêches et l'industrie navale ont toujours fonctionné harmonieusement, les chantiers navals étant toujours disponibles quand les entreprises de pêche en avaient besoin. La survie des chantiers navals est essentielle aux pêcheurs.

Voilà maintenant que deux importants contrats de conversion de chalutiers ont été accordés à une entreprise islandaise. Nous savons tous que les chantiers navals étrangers sont subventionnés et nous savons bien aussi qu'il serait moins coûteux de subventionner les nôtres pour donner du travail à nos concitoyens que de les faire vivre aux frais de l'État.

La politique du gouvernement actuel qui favorise l'importation en franchise de navires étrangers et fait faire les grands travaux de conversion et de radoub à l'étranger nous coûte des milliers d'emplois. Pour relever les défis que représente l'avenir de notre industrie maritime, nous devons réexaminer notre politique navale actuelle.